

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**  
pour obtenir l'agrément préalable à l'exercice d'une activité de  
**GARDE PARTICULIER**

→ **POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE :**

- Photocopie d'un justificatif d'identité du candidat en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)
- La demande d'agrément pour un garde particulier, complétée, datée et signée par le commettant et le candidat garde particulier (**annexe 1**)
- La commission délivrée au garde particulier en application de l'article R. 15-33-24 du Code de procédure pénale, complétée, datée et signée par le propriétaire ou détenteur des droits d'usage (**annexe 2**)
- La demande de reconnaissance d'aptitude technique du garde particulier dans la ou les spécialités demandées (chasse, pêche, bois et forêts, voirie routière) (**annexe 3 ou 4**)  
**OU**  
La copie de l'arrêté de reconnaissance d'aptitude technique du garde particulier
- Tout document établissant que le demandeur dispose des droits de propriété ou d'usage sur le territoire soumis à la surveillance du garde (acte de propriété, baux ou attestations, liste des propriétaires des parcelles) et la localisation du territoire (extrait cadastral ou carte IGN)
- Pour un garde-chasse, photocopie du permis de chasser
- Le cas échéant, copie des agréments délivrés antérieurement au garde particulier
- La carte d'agrément (article R. 15-33-27-1 du code de procédure pénale) complétée et signée par le commettant et le garde particulier.

→ **POUR UN RENOUVELLEMENT :**

Dossier à présenter dans les mêmes conditions qu'une première demande à l'exclusion des pièces relatives aux droits de propriété ou d'usage et de localisation du territoire si aucune modification n'est intervenue dans l'intervalle **avec**

- Photocopie du procès-verbal de prestation de serment du garde particulier

Le dossier **complet** est à adresser à:

Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
Cabinet – Direction des sécurités - **Bureau des polices administratives**  
1, rue Préfet Erignac – CS n° 60031 - 54038 NANCY cedex  
[pref-ames@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-ames@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
03 83 34 27 48 / 03 83 34 22 59  
Tous les matins de 9 h 00 à 11h15 - Accueil du public : SUR RENDEZ-VOUS